

Annexe à l'article « Les victimes de violence dans la justice restaurative »

Les risques	Définition
La victimisation secondaire	Maladresses commises de manière non-intentionnelle par l'entourage en voulant aider les victimes : attitudes de blâme, de surprotection ou de banalisation suite au crime. Conséquences : intensification des symptômes ; peut favoriser l'apparition du stress post-traumatique.
Le remake	Le risque que la même dynamique relationnelle vécue durant le crime se rejoue lors de la rencontre victime – auteur (emprise, manipulation, jeu de pouvoir) et contribue à la réactivation du traumatisme.
L'emprise de l'auteur sur la victime	Il s'agit d'un phénomène dans lequel la victime n'a plus accès à son libre arbitre et à la possibilité de donner un consentement libre et éclairé. En position de soumission, elle risque d'accepter un accord ou une version des faits inéquitable pour elle. L'emprise d'une personne sur une autre est palpable mais elle ne saute pas toujours aux yeux, en particulier dans les cas de violences conjugales.
La manipulation <ul style="list-style-type: none"> a. du processus b. du médiateur c. de la victime 	a. Risque que le processus soit instrumentalisé à des fins de réduction de peine par l'auteur ou afin d'échapper à certains délais légaux. b. Risque que le médiateur évalue mal les intentions de l'auteur, sa capacité à se remettre en question et à faire preuve d'empathie, qu'il se fasse avoir par de « beaux discours » et sous-estime le potentiel de nuisance de l'auteur face à la victime. Naïveté, manque de formation pour contrer la manipulation. c. Risque que l'auteur par son comportement ne manipule la victime lors du processus sans intervention ou recadrage du médiateur, trop « neutre » pour s'interposer ou en raison de l'emprise qu'il exercerait sur elle. Attention notamment aux personnes pervers-narcissiques.
Une approche trop égalitaire	Les médiateurs sont formés pour être conscients de la subjectivité des points de vue et de la responsabilité partagée des parties en conflit. Cette posture neutre et égalitaire peut être contreproductive dans le cadre d'un processus restauratif. Lors d'un crime, la responsabilité n'est pas égale. L'auteur a une dette envers la victime qu'il s'agit de reconnaître et de réparer. Les outils habituels de la médiation peuvent mener à une minimisation des faits et du tort causé qui pourraient ainsi ne pas être reconnus dans leur juste mesure (= risque de victimisation secondaire).
La surprotection de la victime	En voulant à tout prix protéger la victime de l'auteur, on risque d'entraver le travail d'empowerment, de reprise de pouvoir, essentiel à toute personne ayant subi un préjudice. La victime par essence est quelqu'un à qui on a imposé un acte et qui s'est retrouvée en position de subir. La guérison passe par le fait de retrouver du pouvoir sur sa vie, redevenir acteur et actif, la capacité de parler en son nom, de prendre des décisions concernant son affaire basées sur ses besoins et ressentis, être dans sa force personnelle. En voulant trop protéger la victime, on entrave ce travail de reconstruction et de reprise de pouvoir, pourtant essentiel en justice restaurative.

Boite à outils	
Le cadre	<ul style="list-style-type: none"> - Volontariat - Confidentialité - Prendre le temps, chacun doit se sentir respecté et non brusqué. Pas de pression. - Processus sur mesure, adaptés aux besoins de la victime et de l'auteur - Processus centré sur le tort causé et les besoins générés par le crime - Connaître les délais légaux pour éviter une instrumentalisation de la démarche restaurative
Posture du médiateur	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer clairement au début du processus la posture du médiateur dans un cadre restauratif : celui-ci n'est pas neutre par rapport au tort causé qui crée un déséquilibre, une dette de l'auteur envers la victime, mais il aura une approche équilibrée et respectueuse envers les deux parties - Prendre la juste mesure des faits, ne pas minimiser ce qui a été vécu et les conséquences de l'infraction - Écoute et vision non stéréotypée de chacun - Être garant d'une communication saine - Attention à ne pas créer de fausses attentes chez la victime, en début de processus - Connaître les mécanismes psychologiques de base liés aux différents délits, être conscient des dynamiques qui peuvent se jouer entre un auteur et une victime - Connaître les stratégies de manipulation et savoir y répondre - Repérer les situations d'emprise, contrindiquées - Cadre sécurisant mais posture non paternaliste, qui vise l'émancipation de la victime, l'empowerment
Préparation de l'auteur	<ul style="list-style-type: none"> - Être clair avec l'auteur que le but premier de la rencontre est d'ordre réparateur (prendre la responsabilité de ses actes, reconnaître le tort causé, éventuellement s'excuser et agir pour le futur) - Écouter son vécu, le contexte dans lequel il a commis le délit, ses besoins, ne pas le juger - S'assurer qu'il reconnaisse les faits - Volonté de réparer - Capacité d'empathie - Bonne foi
Évaluations des risques	<ul style="list-style-type: none"> - L'écoute de la victime et de ses ressentis est primordiale - Utilisation du questionnaire « Posttraumatic Stress Disorder Checklist Scale » pour repérer les signes de syndrome post-traumatique chez la victime (cf. Annexe 2) - Travailler en réseau, en collaboration avec les psychologues et les institutions carcérales, judiciaires ou/et sociales qui entourent les parties - Écouter l'entourage et les personnes qui accompagnent la victime, afin d'entendre leurs craintes et la pertinence de celles-ci - L'évaluation des risques se fait tout au long du processus

A noter que les outils présentés ci-dessus permettent de répondre aux risques de manière transversale.